



Annulation vente d'un véhicule

Par **Abedelli lazhar**, le **03/11/2018** à **14:35**

Bonjour j'habite dans le nord et j'ai vendu mon véhicule à une personne habitant Biscarrosse il est venu la chercher ma payer et la ramener chez lui début des problèmes il me rappelle quelque jours plus tard en me disant que la voiture dégage une fumée noir etc et qu'il veut être remboursé donc lance une procédure donc je suis obligé par le tribunal a lui remboursé le prix du véhicule plus 2000€ de dommage

Par **Philp34**, le **05/11/2018** à **09:41**

Bonjour Abedelli lazhar,
Pourquoi dites-vous que le tribunal vous ordonne de lui rembourser le prix du véhicule augmenté de dommages-et-intérêts ?

Votre acheteur ne peut que vous faire savoir qu'il entend vous démontrer que le véhicule qu'il vient de vous acheter est porteur d'un vice caché et c'est tout. Car pour se faire, il doit l'expertiser.

Et si cela était le cas, il vous reviendra alors, avant toute procédure, de prendre la décision de lui rembourser la somme versée contre la restitution de votre véhicule ou pour le moins, lui régler le prix de la réparation.